

Établissement : *CASP - Servan*

---

Adresse : *52, rue Servan  
PARIS 75020*

---

Historique :

*Le centre d'hébergement est une des premières structures de stabilisation ouverte après le mouvement des enfants de Don Quichotte. Le bâtiment a été construit en 2011 et permet l'accueil de 52 femmes vieillissantes (à partir de 45 ans) en chambres simples ou partagées.*

---

Effectif total : *52*

---

Spécificités des publics accueillis :

- *Tout public*
- 

Tranche d'âge :

- *Plus de 50 ans*
- 

Modalité d'hébergement :

*17 chambres simples*

*14 chambres doubles*

*2 chambres triples*

*L'accueil au CHS se fera en chambre partagée, le passage en chambre simple se fait par ordre de priorité :*

*- Pour les personnes étant les plus proches du relogement (ou orientation en structure adaptée à la situation)*

*- Pour les personnes les plus âgées*

*- Pour les personnes les plus atteintes psychiquement rendant la cohabitation impossible*

---

Typologie des chambres :

*Chambre simple, double ou triple meublée (lit, table de nuit et placard fermé) avec une salle de bain dans la chambre.*

---

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

*Oui, ascenseur et salle de bain adaptée*

---

Restauration :

*Repas collectif matin ( de 7h à 9h), midi ( de 12h à 13h) et soir (de 18h45 à 19h45)*

---

Participation financière :

*20% des ressources ou 12€ pour les personnes sans ressource*

---

Hébergement enfant :

*Pas d'hébergement d'enfant*

*Visite de 13h à 19h dans la salle d'activité*

---

Animaux : *Non*

---

Type d'accompagnement :

*Accompagnement global*

---

## Composition de l'équipe :

- 1 chef de service
  - 1 psychologue (0.70 ETP)
  - 1 assistante sociale
  - 1 moniteur éducateur (0.70ETP)
  - 1 AMP
  - 1 agent d'accueil (après-midi, nuit et week-end)
  - 1 agent de service (tous les jours)
  - 1 agent de maintenance
- 

## Examen de la candidature :

*La chef de service et la psychologue étudient la candidature, puis :*

- Premier contact avec le service orienteur pour obtenir, si nécessaire, des informations complémentaires et communiquer la date d'entretien (au cas où l'utilisateur peut se faire accompagner)
  - Contact avec l'utilisateur s'il a un téléphone sinon cela se fait par l'intermédiaire du service orienteur
- 

## L'entretien :

*La chef de service et la psychologue*

- Présentation de la structure
  - Règles de fonctionnement
  - Étayage de la situation
  - Visite de la structure
  - Visite d'une chambre
- 

## Délai d'admission :

*Si la personne accepte les conditions d'accueil, l'admission se fait de préférence en début de semaine dans la mesure où le week-end l'équipe psychosociale n'est pas présente. Si la personne est sans solution l'accueil s'effectue immédiatement sinon un temps de réflexion de 24 à 48h est laissé à la personne.*

---

## Signalement des places au SIAO :

*Le plus tôt possible*

---

## Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

*Pas de contraintes horaires, les résidentes ont un badge d'accès au CHS et il y a une personne à l'accueil jour et nuit.*

---

## Accompagnement proposé :

- Entretien avec l'assistante sociale dans le mois qui suit l'admission pour définir les axes de travail
  - Signature du contrat de séjour le deuxième mois qui suit l'arrivée, puis signature annuelle
  - Insertion professionnelle par le biais d'ateliers collectifs (informatique, orientation partenaire, CV, simulation d'entretien...)
  - Suivi psychologique si la personne le souhaite
  - Accompagnement dans la vie quotidienne (buanderie, prévention santé, suivi de l'entretien des chambres, accompagnement sur le plan de l'hygiène...)
  - Animation (sortie et activité)
- 

## Visite :

*De 13h à 19h dans la salle d'activité*

---

## Partenaires extérieurs :

- CMP / équipe mobile
  - Association de quartier
-

- PSA
- *Hôpitaux et professionnel de santé de proximité*

---

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

*Conseil des résidents une fois par mois*

---